

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES		Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage
En exercice					
9	6	6	7	06/03/2020	06/03/2020
VOTES					
		Pour	Contre	Abstention	
		5	2	0	

L'an deux mille vingt et le douze mars à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.

Présents : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE, Juan ARRIBAS, Rosemary BESSON, Fabienne RAMOND

Absents excusés : Laurence RIVIERE (procuration à Rosemary BESSON, Christophe BASCOUL

Secrétaire de séance : Juan ARRIBAS

**Vente de terrain communal à monsieur ESCAICH
Annule et remplace la délibération 2019/32 du 28 novembre 2019**

Monsieur le maire expose que la vente de terrain à monsieur Escaich, fixée à 50m² environ est en fait fixée à 242m².

De plus la surface de ce terrain est inscrite en zone Ub du PLU.

Il convient donc de réévaluer le prix fixé auparavant à 1€ le m².

Compte tenu de la prise en charge des frais de géomètre et d'enregistrement par monsieur Escaich (délibération 2019/32), le prix de vente du terrain de 242m² est fixé à 3 267€ soit 13,50€ le m².

Il est précisé qu'il n'y aura pas de raccordement à l'assainissement sur ce terrain.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- Approuve, à 5 voix pour 2 voix contre (Rosemary BESSON et procuration de Laurence RIVIERE), la vente de 242m² de terrain situé en zone Ub à monsieur Éric ESCAICH
- Le prix du m² est fixé à 13.50€, les différents frais de géomètre, notaires et enregistrements seront à la charge de monsieur ESCAICH
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

**Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le
Et publication ou notification du**